

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2740

11 novembre 2008

SOMMAIRE

6 24 LBI International	131496	GCI Partners S.à r.l.	131516
Abaltex Group S.A.	131495	Gifma S.A.	131493
Air Syndication S.C.A.	131508	Holding Kirchberg S.à r.l.	131479
Atevco Holding Sàrl	131497	Iris Specialized Asset Management	131520
Biocorp-Lux S.A.	131474	Jason Capital Corp. S.A.	131519
Blue Sky Aviation S.à r.l.	131481	LuxCo 71 S.à r.l.	131517
Brooklyn Bridge Company S.A.	131514	Makena Capital Luxco B	131481
CCP II Netherlands S.à r.l.	131481	MLAMGP 3 Partnership, S.e.c.s.	131492
Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A.	131484	MLAMGP 4 Partnership, S.e.c.s.	131484
Claudias Investments S.à r.l.	131520	Morote Holding S.A.	131494
Codofinances S.A.	131518	NLD Activities S.A.	131514
Cofival S.A.	131507	O. Finances S.A.	131506
CWS-boco BeLux N.V. Luxembourg Branch	131474	PanEuropean Holdings 1 S.à r.l.	131517
de Beek I S.A.	131518	Protec International S.A.	131520
de Beek VII S.A.	131518	Refinancing & Investments S.A.	131518
Egon Finance S.A.	131519	Regidor Holding S.A.	131507
Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A.	131519	Saint Guy Immo S.à r.l.	131517
Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A.	131519	Simex Sport International S.A.	131515
Eikon Mezzanine Invest V S.A.	131495	Teramo Holding S.A.	131517
Enthopar S.à r.l.	131520	Triplane S.A.	131506
Europublishing S.à r.l.	131494	Vrucht Invest S.A.	131493
Figae Invest S.A.	131496	Whatman Luxembourg Three S.à r.l.	131477
Fortis L FoF	131516	Whatman Luxembourg Two S.à r.l.	131475
Fortis Personal Portfolio FoF	131516	WK LuxHolding SA	131474
		WP IV Investments S.à r.l.	131484
		Wycombe Investment Holdings S.A.	131492

WK LuxHolding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 91.717.

Die Hauptversammlung der Aktionäre hat Kenntnis genommen vom Rücktritt von Herrn Alexander Mayer-Groth als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 1. Januar 2008.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird am 11. April 2008 Herr Dr. Pierre Berna, Rechtsanwalt, mit Berufsadresse in L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire ernannt.

Das Mandat des neuen Verwaltungsratsmitglieds endet mit der Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2012.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WK LuxHolding SA

Unterschrift

Référence de publication: 2008137650/255/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

CWS-boco BeLux N.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5280 Sandweiler, 6, Zone Industrielle Rolach-Hall.
R.C.S. Luxembourg B 60.120.

Les comptes annuels de la société mère, arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137802/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00342. - Reçu 78,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Biocorp-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.689.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 06 octobre 2008, que

1. Les mandats des administrateurs Engineering Investment Limited, avec siège social établi à Victoria, Mahe, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Suite 13, Mme Karine Bicard et M. Philippe Marchai, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, ont été terminés avec effet immédiat.

2. Ont été nommés nouveaux administrateurs Mme Alexandra Sylvestre, demeurant à F-Epinal, 36, rue des Etats-Unis, Mlle Lucia Nguyen, demeurant à F-Bonsecours, 31 bis, rue de Verdun, et M. Fabien Henry, demeurant à F-Nancy, 30, boulevard du Recteur Senn.

3. Mlle Lucia Nguyen, demeurant à F-Bonsecours, 31 bis, rue de Verdun, a été appelée à la fonction d'administrateur-délégué, qui sera chargée de la gestion journalière de la société et qui pourra engager la société par sa seule signature. Pour tout acte de la gestion journalière, en ce compris toute délégation de pouvoirs, générale ou particulière, soit à un organe de la société soit à un tiers, la signature de Mlle Nguyen sera requise.

4. La société Eurocomptes S.A., avec siège social établi au no. 1, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, la société GEFCO AUDIT sàrl, avec siège social établi à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2011.

5. Le siège social a été fixé au n° 51, rue Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008138027/1051/33.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Whatman Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.559.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.793.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Whatman Luxembourg Two S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.793, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 15 December 2003, whose articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 86, page 4091, of 22 January 2004, lastly amended by a notarial deed enacted on 27 December 2004 before the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 685, page 32864, of 12 July 2005 (the "Articles").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The proxy issued by the sole shareholder, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 5,182,370 (five million one hundred eighty-two thousand three hundred seventy) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that he has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

AGENDA

1. Termination by anticipation on 11 April 2008 of the current financial year of the Company having started on 31 December 2007;

2. Decision to amend the starting and the closing dates of the subsequent financial years to respectively 12 April and 11 April;

3. Amendment of articles 17 and 18 of the articles of association of the Company relating to the financial year and the balance sheet; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to exceptionally terminate by anticipation as at 11 April 2008 the current financial year of the Company, having started on 31 December 2007.

Second resolution

It is resolved to amend the opening and closing dates of the subsequent financial years to respectively 12 April and 11 April.

Thirth resolution

Subsequently to the second resolution above, it is resolved to amend articles 17 and 18 of the Articles as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on 12th April and closes on 11th April of the following year.

Art. 18. Each year, as of the 11th April, the Board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the managers', statutory auditors' (commissaire(s)), if any, and shareholders' debts towards the Company.

The balance sheet and the profit and loss accounts have to be submitted to the general meeting of shareholders within six months after the end of the financial year."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1,500.- Euro.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit le traduction française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de " Whatman Luxembourg Two S.à r.l. ", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.793 (la " Société "), constituée par acte notarié du 15 décembre 2003 du notaire soussigné, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 86, page 4091 du 22 janvier 2004 et modifiés une dernière fois par un acte notarié du 27 décembre 2004 du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 685, page 32864 du 12 Juillet 2005 (les " Statuts ").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La procuration donnée par l'unique associé, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.182.370 (cinq million cent quatre-vingt deux mille trois cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Clôture par anticipation à la date du 11 avril 2008 de l'exercice social en cours de la Société ayant débuté le 31 Décembre 2007 ;

2. Décision de fixer les dates d'ouverture et de clôture des prochains exercices sociaux de la Société respectivement au 12 avril et 11 avril ;

3. Modification des articles 17 et 18 des statuts de la Société ;

4. Divers.

Après que l'associé unique a approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de clôturer exceptionnellement par anticipation au 11 avril 2008 l'exercice social de la Société en cours ayant débuté le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des prochains exercices sociaux de la Société respectivement au 12 avril et 11 avril.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier les articles 17 et 18 des Statuts comme suit :

" **Art. 17.** L'exercice social commence le 12 avril et se termine le 11 avril de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année le conseil de gérance arrêtera le bilan le 11 avril. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Le bilan et les comptes de profits et pertes devront être soumis à l'assemblée générale des associés dans les six mois de la clôture de l'exercice. "

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en rapport avec le présent acte, s'élève à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, mêmes jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2008, LAC/2008/15626. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008138043/211/119.

(080161805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Whatman Luxembourg Three S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.559.600,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.735.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Whatman Luxembourg Three S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.735, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 15 December 2003, whose articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 76, page 3607, of 20 January 2004, lastly amended by a notarial deed enacted on 27 December 2004 before the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 685, page 32869, of 12 July 2005 (the "Articles").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The proxy issued by the sole shareholder, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 5,182,384 (five million one hundred eighty-two thousand three hundred eighty-four) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that he has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Termination by anticipation on 11 April 2008 of the current financial year of the Company having started on 31 December 2007;

2. Decision to amend the starting and the closing dates of the subsequent financial years to respectively 12 April and 11 April;

3. Amendment of articles 17 and 18 of the articles of association of the Company relating to the financial year and the balance sheet; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

131478

First resolution

It is resolved to exceptionally terminate by anticipation as at 11 April 2008 the current financial year of the Company, having started on 31 December 2007.

Second resolution

It is resolved to amend the opening and closing dates of the subsequent financial years to respectively 12 April and 11 April.

Third resolution

Subsequently to the second resolution above, it is resolved to amend articles 17 and 18 of the Articles as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on 12th April and closes on 11th April of the following year.

Art. 18. Each year, as of the 11th April, the Board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the managers', statutory auditors' (commissaire(s)), if any, and shareholders' debts towards the Company.

The balance sheet and the profit and loss accounts have to be submitted to the general meeting of shareholders within six months after the end of the financial year."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1,500.- Euro.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit le traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Whatman Luxembourg Three S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.735 (la "Société"), constituée par acte notarié du 15 décembre 2003 du notaire soussigné, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 76, page 3607 du 20 janvier 2004 et modifiés une dernière fois par un acte notarié du 27 décembre 2004 du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 685, page 32869 du 12 juillet 2005 (les "Statuts").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La procuration donnée par l'unique associé, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.182.384 (cinq million cent quatre-vingt deux mille trois cent quatre-vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Clôture par anticipation à la date du 11 avril 2008 de l'exercice social en cours de la Société ayant débuté le 31 Décembre 2007;

2. Décision de fixer les dates d'ouverture et de clôture des prochains exercices sociaux de la Société respectivement au 12 avril et 11 avril;

3. Modification des articles 17 et 18 des statuts de la Société;

4. Divers.

Après que l'associé unique a approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de clôturer exceptionnellement par anticipation au 11 avril 2008 l'exercice social de la Société en cours ayant débuté le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des prochains exercices sociaux de la Société respectivement au 12 avril et 11 avril.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier les articles 17 et 18 des Statuts comme suit:

" **Art. 17.** L'exercice social commence le 12 avril et se termine le 11 avril de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année le conseil de gérance arrêtera le bilan le 11 avril. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Le bilan et les comptes de profits et pertes devront être soumis à l'assemblée générale des associés dans les six mois de la clôture de l'exercice. "

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en rapport avec le présent acte, s'élève à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, mêmes jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 avril 2008. LAC/2008/15627 - Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008138041/211/120.

(080161797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Holding Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

Signing Powers as at 19 September 2008 (Corrected)

It results from the resolutions of the Board of Managers dated 19 September 2008 that, pursuant to the provisions of article 12 of the articles of association of the Company, the Board of Managers adopts a general signing authority effective as from 19 September 2008.

This signing authority shall void and replace any other binding authority that was previously granted. The list of names and categories of authorized signatories attached hereto is an integral part of this general signing authority. It shall be exercised in accordance with the applicable rules and principles of secrecy governing the Company.

I. General binding authority

All financial commitments, expenses and banking orders incurred as a result of the Company's day-to-day operations require the signature of two different authorized persons, each belonging to the categories listed in appendix, in accordance with the following terms:

Amounts less or equal to (in EUR)	1st signature	2nd signature for approval
500,000	A, B	C
Over 500,000	A	B
No determined amount of commitment	A	B

II. Special binding authority; endorsement of cheques and Treasury Operations Type of Transactions	1st signature	2nd signature for approval
Endorsement of cheques received in any amount in favour of the Company's bank account	A, B, C	-
Wire transfers between bank account of the Company without any limit of amount	C bis	A, B
Short term deposits with banks with which the Company has bank accounts subject to a maturity below 1 year (without any limit of amount)	C bis	-
Initiate by phone any purchase and sale of money-markets funds with banks with which the Company has bank accounts (without any limit of amount)	C bis	-
Initiate by phone any spot transaction, on the currency market subject to that each transaction is below EUR 25,000	C bis	-
Confirmation in writing operations carried out according to special powers granted in the above	C bis	A, B

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Pouvoirs de signature du 19 septembre 2008 (Correction)

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance, en date du 19 septembre 2008 que, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la Société, le Conseil de Gérance a adopté de nouveaux pouvoirs de signature applicables à compter du 19 septembre 2008.

Ces pouvoirs de signature annulent et remplacent tous autres pouvoirs de signature antérieurement accordés. La liste de noms et catégories des signataires autorisés ci-annexée fait partie intégrale de ce pouvoir de signature générale. Ils seront exercés dans le respect des règles et des principes de confidentialité applicables à la Société.

I. Pouvoir de signature général

Tous les engagements financiers, frais ou opérations bancaires encourus en relation avec la gestion journalière de la Société, exigent la signature de deux personnes autorisées appartenant chacune aux catégories fixées à l'annexe suivant les conditions ci-après:

Montant inférieur ou égal à (en EUR)	1 ^{ère} signature	2 ^{ème} signature pour accord
500.000	A, B	C
Supérieur 500.000	A	B
Niveau d'engagement non-déterminé	A	B

II. Pouvoir de signature spécial; endossement de chèques et opérations de trésorerie

Type de transactions	1 ^{ère} signature	2 ^{ème} signature pour accord
Endossement de chèques	A, B, C	-
Ordres de virement entre des comptes bancaires de la société sans restrictions quant au montant	C bis	A, B
Dépôts à court terme auprès des banques où la société possède des comptes bancaires, à condition que l'échéance du dépôt soit inférieure à 1 an (sans restrictions quant au montant)	C bis	-
Achats et ventes par téléphone de fonds monétaires auprès des banques où la société possède des comptes, (sans restrictions quant au montant)	C bis	-
Toutes opérations au comptant sur le marché des devises par téléphone, pour un montant inférieur à 25.000 €	C bis	-
Confirmation par écrit des opérations effectuées en vertu des points 2, 3 et 4 du présent tableau	C bis	A, B

Holding Kirchberg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008138113/250/74.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08737. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Blue Sky Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 110.834.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008138108/5770/12.

(080161495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Makena Capital Luxco B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.814.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008138099/5770/12.

(080161450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

CCP II Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.956.

In the year two thousand and eight, on the twenty fourth of September .

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held Extraordinary General Meeting of the partners of "CCP II Netherlands S.à r.l.", a private limited liability company formed under Luxembourg law, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by a notarial deed enacted on the November 20, 2006, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 121.956, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 26 of the 23rd November 2006, whose articles have been amended on 8th August 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1988 of 14th September 2007.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Appointment of one category A manager and of 2 category B managers
2. Definition of powers of signature of the category A manager and the category B managers
3. Subsequent amendment of article eleven of the articles of association

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

131482

First resolution

The meeting resolves to appoint Mr Yves Barthels as category A manager, Mrs Anita Lyse and Mr Bruno Bagnouls as category B managers.

Second resolution

The meeting resolves grant the category A manager all necessary powers to represent the Company by its sole signature. The Company may be further bound by the joint signature of any two category B managers.

Third resolution

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend Article eleven of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partner with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Managers") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CCP II Netherlands S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 20 novembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 121.956, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 23 novembre 2006, modifié le 8 août 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1988 du 14 septembre 2007 .

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Nomination d'un gérant de catégorie A ainsi que de deux gérants de catégorie B.
- 2.- Définition des pouvoirs de signature du gérant de catégorie A et des gérants de catégorie B.
- 3.- Modification subséquente de l'article onze des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer M. Yves Barthels en tant que gérant de catégorie A ainsi que Mme Anita Lyse et M. Bruno Bagnouls en tant que gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au gérant de catégorie A de représenter la Société par sa seule signature. La Société sera également valablement représentée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

Troisième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par l'associé avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A ("Gérant A") et au moins deux gérants de catégorie B ("Gérants B") (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que "Gérants"). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39322 - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

131484

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008138039/211/138.

(080161738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

MLAMGP 4 Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.847.

1. Le siège de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAMGP 4 Partnership S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2008138031/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

WP IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.744.038,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.278.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance du 13 octobre 2008

En date du 13 octobre 2008 le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg au

- 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

WP IV INVESTMENTS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008138029/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.637.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) "Macquarie Capital Group Limited", a limited company organised under the laws of Australia, having its registered office at 101 Collins Street, Melbourne, Victoria, Australia 3000 and duly registered with the Australian registrar of companies under number 096705109, here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 7 October 2008.

2) "Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l.", a limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, constituted today by the undersigned notary, here represented by Mrs Linda KORPEL, previously named, by virtue of one proxy given under private seal dated 24 October 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below).

Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. Object

4.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

4.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

4.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

4.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

4.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

4.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 5. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a share capital of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty thousand nine hundred and sixty-nine (30,969) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and thirty-one (31) management shares (the

"Management Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each. The Management Share shall be held by the Manager, prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. Management

Art. 8. The Company shall be managed by "Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l." (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 11 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 9. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 10. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 11. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Decisions of the shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of September at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 14. The Company's year commences on 1st of April and ends on 31st of March of the following year.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

F. Amendments to the articles of incorporation

Art. 16. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, unless the articles of incorporation provide differently.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l., prenamed	31 Management Shares
2.- Macquarie Capital Group Limited, prenamed	30,969 Ordinary Shares

The value of the thirty-one thousand (31,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 March 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

- Ross McInnes, Vice-Chairman of Macquarie Capital Europe, born on 8 March 1954 in Calcutta, India, residing at 2, rue du Colonel Combes, 75007 Paris, France;

- Duncan Murdoch, investment banker, born on 2 May 1971 in Cooma, Australia, residing at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America;

- Daniel Boland, investment banker, born on 4 April 1973 in Pennsylvania, United States of America, residing at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America.

II. The registered office of the Company shall be at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) "Macquarie Capital Group Limited", a limited company régie par les lois d'Australie, ayant son siège social au 101 Collins Street, Melbourne, Victoria, Australie 3000, immatriculée auprès du registre des sociétés sous la référence 096705109 ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 7 octobre 2008.

2) "Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont l'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrées en date du 24 octobre 2008.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de " Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A. " (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou, d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

4.3 La Société pourra également apporter toute forme d'assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

4.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres ;

4.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante ;

4.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs) ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise ; et

4.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

4.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. La Société a un capital de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) représenté par trente mille neuf mille neuf cent soixante neuf (30,969) actions ordinaires ("Actions Ordinaires") et par trente et une (31) actions de commandité ("Action de Commandité"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. Les Actions de Commandité seront détenues par le Gérant, prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous forme nominative. Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

Les Actions de Commandité appartenant au Gérant peuvent être librement cédées à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

C. Gérance

Art. 8. La Société sera administrée par "Chartreuse et Mont Blanc GP S. à r. l.", prénommée (dans cet acte le "Gérant").

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par-là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décision des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de septembre à 10 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 15. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modifications des statuts

Art. 16. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité, requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l., prénommée	31 Actions de Commandité
2.- Macquarie Corporate Finance Limited, prénommée	30.969 Actions Ordinaires

Les trente et un mille (31,000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

131492

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans.

- Ross McInnes, Vice-Président de Macquarie Capital Europe, né le 8 mars 1954 à Calcutta en Inde, demeurant au 2, rue du Colonel Combes, 75007 Paris, France;

- Duncan Murdoch, banquier, né le 2 mai 1971 à Cooma en Australie, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique;

- Daniel Boland, banquier, né le 4 avril 1973 en Pennsylvanie, Etats Unis d'Amérique, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique.

II. Le siège social de la Société est établi au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2008. Relation : EAC/2008/13444. - Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 novembre 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008138038/239/438.

(080162233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

MLAMGP 3 Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.846.

1. Le siège de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAMGP 3 Partnership S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2008138032/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Wycombe Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.011.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Christophe Fender / Luc Sunnen.

Référence de publication: 2008138023/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Vrucht Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.484.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

* Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

VRUCHT INVEST S.A.

D. PIERRE / N. THIRION

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008138021/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09792. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Gifma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.467.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifié comme suit:

* Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Le 10 octobre 2008.

Le Conseil d'Administration

A. RENARD / J.R. BARTOLINI / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2008138020/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Europublishing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 68.177.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT LIMITED, en tant que general partner des limited partnerships Euroknights III L.P., Euroknights III Argos Soditic Group L.P., Euroknights III US L.P., Euroknights III US2 L.P. et Euroknights III US3 L.P., ayant son siège social à 18-20, Dumaresq Street GB-JE2 3RL St.Héliér, Jersey, Channel Islands,

"la soussignée"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée EUROPUBLISHING S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B n° 68.177, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1999, publié au Mémorial C, n° 251 du 10 avril 1999.

2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée EUROPUBLISHING S. à r. l. s'élève actuellement à EUR 897.600,- (huit cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents euros) représenté par 2.992 (deux mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales de EUR 300,- (trois cents euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que par la présente, la soussignée, en tant que détentrice unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que la soussignée, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée EUROPUBLISHING S. à r. l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que la soussignée requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LENTZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39328 - Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008138678/211/48.

(080162655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Morote Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 20.471.

—
- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

MOROTE HOLDING S.A.

P. MESTDAGH / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008138022/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Abaltex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.563.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 octobre 2008

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles de deux (2) des Administrateurs comme suit:

- Madame Françoise DUMONT, demeurant désormais professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Madame Betty PRUDHOMME, demeurant désormais professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

ABALTEX GROUP S.A.

F. DUMONT / B. PRUDHOMME

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008138019/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09785. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Eikon Mezzanine Invest V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.163.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:

* Mr Jean-Robert BARTOLINI awarded in D.E.S.S., residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTRÔLE S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

EIKON MEZZANINE INVEST V S.A

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director of Category A / Director of Category B and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2008138025/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.788.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 23 octobre 2008

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifié comme suit:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Certifié conforme

FIGAE INVEST S.A.

N. PICCIONE / P. MESTDAGH

Administrateur et Président du Conseil / Administrateur

Référence de publication: 2008138016/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

6 24 LBI International, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.487.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

6-24 LBI International

1, rue de Nassau, L-2213 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008138028/1051/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Atevco Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.644.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the tenth day of October,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Southern Cross Latin America Private Equity Fund III, L.P., a limited partnership existing under the laws of Canada, having its registered office at c/o Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario M5L1A9, represented by its general partner Southern Cross Capital Partners III, L.P., a Canadian limited partnership, having its registered office at Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario M5L1A9, represented by its general partner SC GP Company III, an exempted company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Citco Trustees (Cayman) Limited, P.O. Box 31106 SMB, Windward 1, 2nd Floor, Regatta Office Park, West Bay Road, Grand Cayman, KY1-1205, Cayman Islands,

here represented by Caroline Muller, Avocat, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

The name of the company is "Atevco Holding SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity and sell, transfer or otherwise dispose of any such stock, shares and other partici-

pation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale, transfer or dissolution of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The share capital of the Company is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1. The Company is managed by three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers

The managers will constitute the Board composed of one (1) class A manager, who will be a non-Luxembourg resident natural person and two (2) class B managers, who will be Luxembourg resident natural persons.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if the class A manager and at least one (1) class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken if the class A manager and at least one (1) class B manager vote in favour. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of the class A manager and any one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Liability of the managers

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, unless they knew the commitments did not comply with the Articles or the Law, or they acted with wilful misconduct.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share is entitled to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

12.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

Southern Cross Latin America Private Equity Fund III, L.P., represented as stated above, subscribes to fifteen thousand (15,000) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000).

The amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- Euros).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Ricardo Rodriguez, Principal of Southern Cross companies, born on October 7, 1952 in Cuba, residing professionally at 41 West Putnam Ave., 2nd Floor, Greenwich, CT 06830, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Claudine Schinker, private employee, born on March 31, 1964 in Petange, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ;

Laetitia Ambrosi, private employee, born on March 12, 1975 in Lyon, France, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dixième jour d'octobre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Southern Cross Latin America Private Equity Fund III, L.P., une société en commandite existant selon le droit du Canada, ayant son siège social à c/o Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario M5L 1A9, représentée par son actionnaire commandité Southern Cross Capital Partners III, L.P., une société en commandite canadienne, ayant son siège social à Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario M5L 1A9, représentée par son actionnaire commandité SC GP Company III, une société exonérée existant selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Citco Trustees (Cayman) Limited, P.O. Box 31106 SMB, Windward 1, 2nd Floor, Regatta Office Park, West Bay Road, Grand Cayman, KY1-1205, Iles Cayman,

ici représentée par Caroline Muller, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré auprès de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1. Dénomination

Le nom de la société est "Atevco Holding SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée et vendre, transférer ou disposer de tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente, au transfert et à la dissolution de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1. La Société est gérée par trois (3) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance

Les gérants constitueront le Conseil composé d'un (1) gérant de classe A qui sera une personne physique non résidente à Luxembourg et de deux (2) gérants de classe B qui seront des personnes physiques résidentes à Luxembourg.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social défini à l'article 3. des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs agents par une résolution du Conseil.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit à la demande de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si le gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées si le gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B votent en faveur. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointe du gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à moins d'avoir eu connaissance que les engagements n'étaient pas conformes aux Statuts et à la Loi ou qu'ils aient agi fautivement de manière intentionnelle.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre sera envoyé à chaque associé, qui signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des réunions.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

12.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises

13.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), le contrôle de la Société est confié à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

13.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, le cas échéant les réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes :

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et

(v) si les acomptes sur dividendes payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Southern Cross Latin America Private Equity Fund III, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000).

Le montant de quinze mille euros (EUR 15.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents Euros (1.800.- Euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes :

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Ricardo Rodriguez, directeur de sociétés Southern Cross, né le 7 octobre 1957 à Cuba, demeurant professionnellement au 41 West Putnam Ave., 2nd Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée :

Claudine Schinker, employée privée, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ;

Laetitia Ambrosi, employée privée, né le 12 mars 1975 à Lyon, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. MULLER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41433. - Reçu à 0,5 % : soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008138034/211/514.

(080162353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Triplane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.481.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Christophe Fender / Luc Sunnen / Serge Dornseiffer.

Référence de publication: 2008138024/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

O. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.544.

- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Le 15 octobre 2008.

Le Conseil d'Administration

N. THIRION / S. BAERT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008138018/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Regidor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.270.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 octobre 2008

A l'unanimité, les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

- Madame Françoise DUMONT, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Monsieur Christian FRANCOIS, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Madame Chantal GASPAS, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Le 8 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

Mme Françoise DUMONT / M. Christian FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008138014/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Cofival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.822.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008138026/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06893. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Air Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.432.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of AIR SYNDICATION S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133432, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on October 23, 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2852 of December 8, 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on August 19, 2008, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2422 of October 3, 2008.

The meeting is presided by Mr. Guillaume DEFLANDRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Nicolas GROSJEAN, lawyer, residing in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr. Vincent LINARI-PIERON, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) AIR S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133618 ("AIR S.à r.l."), (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey ("ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP"), (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey ("ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP") and (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership whose manager is Argan Capital Advisors LLP, a partnership registered under the laws of England and Wales, having its registered office at 9, South Street, London W1K 2XA ("ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP"), are the shareholders of the Company (the "Shareholders"), all duly represented by Mr. Vincent LINARI-PIERON, prenamed, by virtue of four proxies given under private seal. The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 1,000 (one thousand) unlimited shares and the 326,375 (three hundred twenty-six thousand three hundred seventy-five) limited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment and restatement of article 6 of the articles of association of the Company in order to change the definition of the "Available Amount"; and

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolution has been taken at the unanimity:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend and restate article 6 of the articles of association of the Company, which shall be read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 327,375 (three hundred twenty-seven thousand three hundred seventy-five Euros) divided into 326,375 (three hundred twenty-six thousand three hundred seventy-five) limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), consisting in a) 32,637 (thirty-two thousand six hundred thirty-seven) class A limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Class A Limited Shares"), b) 32,637 (thirty-two thousand six hundred thirty-seven) class B limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Class B Limited Shares"), c) 32,637 (thirty-two thousand six hundred thirty-seven) class C limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Class C Limited Shares"), d) 32,637 (thirty-two thousand six hundred thirty-seven) class D limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Class D Limited Shares"), e) 32,637 (thirty-two thousand six hundred thirty-seven) class E limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Class E Limited Shares"), f) 32,637 (thirty-two thousand six hundred thirty-seven) class F limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Class F Limited Shares"), g) 32,637 (thirty-two thousand six hundred thirty-seven) class G limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Class G Limited Shares"), h) 32,637 (thirty-two thousand six hundred thirty-seven) class H

limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Class H Limited Shares"), i) 32,637 (thirty-two thousand six hundred thirty-seven) class I limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Class I Limited Shares") and j) 32,642 (thirty-two thousand six hundred forty-two) class J limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Class J Limited Shares") and 1,000 (one thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the "Unlimited Shares") (Actions de Commandite) with a nominal value of EUR 1 (one Euro).

The Unlimited Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a "Share" and collectively as the "Shares".

The general meeting of Shareholders is entitled at the majority vote determined by the Law to decide an increase or a decrease of the share capital of the Company including the consent of the General Shareholder.

The share capital of the Company may be reduced notably through cancellation of Limited Shares including by cancellation of one or more entire classes of Limited Shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this article 6, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

- "Available Amount": means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) plus any freely distributable share premium and distributable reserves but (i) less any losses (including carried forward losses) and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);

- "Available Cash": means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);

- "Available Cash per Share": means in respect of a Class of Limited Shares, the Available Cash divided by the number of Limited Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled;

- "Cancellation Value per Limited Share": means (i) the nominal value per Limited Share to be cancelled plus (ii) the Total Cancellation Amount divided by the number of Limited Shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled;

- "Class A Interim 2008 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Limited Shares;

- "Class B Interim 2009 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Limited Shares;

- "Class C Interim 2010 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Limited Shares;

- "Class D Interim 2011 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Limited Shares;

- "Class E Interim 2012 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Limited Shares;

- "Class F Interim 2013 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Limited Shares;

- "Class G Interim 2014 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class G Limited Shares;

- "Class H Interim 2015 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Limited Shares;

- "Class I Interim 2016 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Limited Shares;

- "Class J Interim 2017 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class J Limited Shares;

- "Class Period": means each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period (as defined below);

- "Interim Accounts": means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

- "Interim Account Date": means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of Limited Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant period;

- "Total Cancellation Amount": means the amount determined by the General Shareholder and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shall be the Available Amount of the relevant Class of Limited Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders including the

consent of the General Shareholder in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company, being noted that the Total Cancellation Amount may not exceed the Available Amount.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Limited Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of Limited Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Limited Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

Each class of Limited Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Total Cancellation Amount (with the limitation however to the Available Cash as stated below) for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of incorporation.

- The period for Class A Limited Shares is the period starting on the day hereof, and ending on the Interim Account Date for the Class A 2008 Interim Accounts (the "Class A Period");
- The period for Class B Limited Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2009 Interim Accounts (the "Class B Period");
- The period for Class C Limited Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2010 Interim Accounts (the "Class C Period");
- The period for Class D Limited Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2011 Interim Accounts (the "Class D Period");
- The period for Class E Limited Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2012 Interim Accounts (the "Class E Period");
- The period for Class F Limited Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2013 Interim Accounts (the "Class F Period");
- The period for Class G Limited Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2014 Interim Accounts (the "Class G Period");
- The period for Class H Limited Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2015 Interim Accounts (the "Class H Period");
- The period for Class I Limited Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2016 Interim Accounts (the "Class I Period"); and
- The period for Class J Limited Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2017 Interim Accounts (the "Class J Period")

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

In the event a class of Limited Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Limited Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the classes of Limited Shares not repurchased and not cancelled in their period as per stated above shall come in the order of Class A Limited Shares to Class J Limited Shares (to the extent not previously repurchased and cancelled).

In the case of redemption of a class of Limited Shares, the holders of such class of Limited Shares shall receive the Cancellation Value per Limited Share provided that where the Cancellation Value per Limited Share so determined exceeds the Available Cash per Limited Share, the Cancellation Value per Limited Share shall be equal to the Available Cash per Limited Share.

Costs

It is unanimously resolved that the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand four hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille huit, le quinze octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AIR SYNDICATION S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.432, constituée par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2852 du 8 décembre 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte de Maître Jean SECKLER, prénommé, le 19 août 2008, publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2422 du 3 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guillaume DEFLANDRE, Avocat à la Cour, domicilié à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Nicolas GROSJEAN, Avocat, domicilié à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent LINARI-PIERRON, Avocat à la Cour, domicilié à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- (i) AIR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133618 ("AIR S.à r.l."), (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey ("ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP"), (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey ("ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP") et (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership dont le manager est Argan Capital Advisors LLP, un partnership constitué sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son principal établissement à 9, South Street, London W1K 2XA ("ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP"), sont les actionnaires de la Société (les "Actionnaires"), tous ici représentés par Maître Vincent LINARI-PIERRON, précité, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les (i) 1.000 (mille) actions de commandités et les (ii) 326.375 (trois cent vingt-six mille trois cent soixante-quinze) actions de commanditaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification et refonte de l'article 6 des statuts de la Société afin de modifier la définition du "Montant Disponible"; et
2. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de modifier la définition du "Montant Disponible" pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 327.375 EUR (trois cent vingt-sept mille trois cent soixante-quinze Euros), divisé en 326.375 (trois cent vingt-six mille trois cent soixante-quinze) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les "Actions de Commanditaires"), consistant en de multiples classes d'Actions de Commanditaires (les "Classes d'Actions de Commanditaires") comme suit: a) 32,637 (trente-deux mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), b) 32,637 (trente-deux mille six cent trente-sept); Actions de Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), c) 32,637 (trente-deux mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), d) 32,637 (trente-deux mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe D d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), e) 32,637 (trente-deux mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe E d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), f) 32,637 (trente-deux mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe F d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), g) 32,637 (trente-deux mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe G d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), h) 32,637 (trente-deux mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe H d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), i) 32,637 (trente-deux mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe I d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et j) 32,642 (trente-deux mille six cent quarante-deux); Actions de Comman-

ditaires de Classe J d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et 1.000 (mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les "Actions de Commandité") d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaires seront individuellement nommées une "Action" et collectivement les "Actions".

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider, à la majorité des votes requis par la Loi, une augmentation ou une réduction du capital social de la Société, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation d'Actions de Commanditaires y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Classes d'Actions de Commanditaires par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaires émises de cette/ces classe(s). Pour l'application de cet article 6, les termes suivants figurant en majuscules auront le sens qui leur est donné ci-après:

- "Montant Disponible" signifie (sans double comptes) le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) plus toutes primes d'émission librement distribuable et les réserves distribuables mais (i) diminué de toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) diminué de toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires se rapportant à la Période de Classe afférente (ou Nouvelle Période, le cas échéant);

- "Liquidités Disponibles" signifie toutes les liquidités détenues par la Société (excepté les liquidités sur livret à terme dont la maturité excède 6 mois), tout instrument de marché financier aisément commercialisable, les obligations et les billets à ordre et toute créance qui dans l'opinion du conseil d'administration de la Société seront payés à la Société à court terme diminué de toutes dettes payables dans un délai inférieur à 6 mois déterminés sur base des Comptes Intérimaires se rapportant à la Période de Classe afférente (ou Nouvelle Période, le cas échéant);

- "Liquidités Disponible par Action" signifie, au regard d'une "Classe d'Actions de Commanditaires", les Liquidités Disponibles divisées par le nombre d'Actions de Commanditaires émises dans la Classe devant être rachetée et annulée;

- "Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire" signifie (i) la valeur nominale par Action de Commanditaire devant être annulée plus (ii) le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre d'Actions de Commanditaires émises dans la ou les classe(s) devant être rachetées et annulées;

- "Comptes Intérimaires 2008 de Classe A": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaires de Classe A;

- "Comptes Intérimaires 2009 de Classe B": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaires de Classe B;

- "Comptes Intérimaires 2010 de Classe C": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaires de Classe C;

- "Comptes Intérimaires 2011 de Classe D": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaires de Classe D;

- "Comptes Intérimaires 2012 de Classe E": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaires de Classe E;

- "Comptes Intérimaires 2013 de Classe F": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaires de Classe F;

- "Comptes Intérimaires 2014 de Classe G": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaires de Classe G;

- "Comptes Intérimaires 2015 de Classe H": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaires de Classe H;

- "Comptes Intérimaires 2016 de Classe I": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaires de Classe I;

- "Comptes Intérimaires 2017 de Classe J": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaires de Classe J;

- "Période de Classe": signifie chacune des Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I, Période de Classe J (telles que définies ci-après);

- "Comptes Intérimaires": signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires afférente;

- "Date des Comptes Intérimaires": signifie la date qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la ou les classe(s) d'Actions de Commanditaires afférentes, étant entendu que cette telle date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois suivant l'expiration de la première année après la date de commencement de la période afférente;

- "Montant Total d'Annulation": signifie le montant déterminé par l'Actionnaire Commanditaire et approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J sera le Montant Disponible de la Classe d'Actions de Commanditaires concernée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Ac-

tionnaires et en ce compris le consentement de l'Actionnaire Commandité selon la procédure prévue pour la modification des statuts de la Société, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut excéder le Montant Disponible.

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) d'Actions de Commanditaires, les titulaires d'actions de la ou des classe(s) d'Actions de Commanditaires rachetées et annulées recevront de la Société une somme équivalente à la Valeur d'Annulation par Actions de Commanditaires pour chaque action de la ou les classe(s) concernée(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

Chaque classe d'Actions de Commanditaires donne droit à leurs titulaires au pro rata de leur participation dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Total d'Annulation (avec cependant la limitation aux Liquidités Disponibles exposée ci-après) pour la Période de Classe concernée à laquelle la classe se réfère conformément aux présents statuts.

- La période pour les Actions de Commanditaires de Classe A est la période débutant le jour des présentes et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2008 de Classe A (la "Période de Classe A");

- La période pour les Actions de Commanditaires de Classe B est la période débutant le jour suivant la Période de Classe A et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2009 de Classe B (la "Période de Classe B");

- La période pour les Actions de Commanditaires de Classe C est la période débutant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de Classe C (la "Période de Classe C");

- La période pour les Actions de Commanditaires de Classe D est la période débutant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de Classe D (la "Période de Classe D");

- La période pour les Actions de Commanditaires de Classe E est la période débutant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de Classe E (la "Période de Classe E");

- La période pour les Actions de Commanditaires de Classe F est la période débutant le jour suivant la Période de Classe E et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de Classe F (la "Période de Classe F");

- La période pour les Actions de Commanditaires de Classe G est la période débutant le jour suivant la Période de Classe F et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de Classe G (la "Période de Classe G");

- La période pour les Actions de Commanditaires de Classe H est la période débutant le jour suivant la Période de Classe G et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de Classe H (la "Période de Classe H");

- La période pour les Actions de Commanditaires de Classe I est la période débutant le jour suivant la Période de Classe H et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de Classe I (la "Période de Classe I"); et

- La période pour les Actions de Commanditaires de Classe J est la période débutant le jour suivant la Période de Classe I et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2017 de Classe J (la "Période de Classe J");

S'il n'y a pas eu de Date de Compte Intérimaire pour une certaine classe, la Période de Classe de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant l'expiration de la première année après la date de commencement de la Période de Classe concernée.

Dans l'hypothèse où une classe d'Actions de Commanditaires n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Classe afférente, les titulaires de cette classe seront habilités, en cas de rachat et d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera à la date après la dernière Période de Classe (ou le cas échéant, la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe d'Actions de Commanditaires, étant entendu que s'il n'y a pas de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la Période de Classe de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant l'expiration de la première année après la date de commencement de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date après la Période de Classe J et les classes d'Actions de Commanditaires non rachetées et non annulées dans leurs périodes tel qu'exposé ci avant viendront dans l'ordre des Actions de Commanditaire de Classe A jusqu'aux Actions de Commanditaire de Classe J (dans l'hypothèse où elles n'ont pas été rachetées et annulées précédemment).

Dans l'hypothèse d'un rachat d'une classe d'Actions de Commanditaires, les titulaires de cette classe d'Actions de Commanditaires recevront la Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire étant entendu que si la Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire ainsi déterminée excède les Liquidités Disponibles par Action de Commanditaire, la Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire sera égale aux Liquidités Disponibles par Action de Commanditaire."

131514

Coûts

Il est décidé que les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille quatre cents Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: DEFLANDRE - GROSJEAN - LINARI-PIERON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2008. Relation GRE/2008/4238. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008138057/231/361.

(080161683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Brooklyn Bridge Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.667.

- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

* Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A.

G. GUISSARD / S. BAERT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008138015/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09769. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

NLD Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.819.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

* Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

NLD ACTIVITIES S.A.

S. BAERT / P. STANKO

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008138013/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Simex Sport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.029.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

"SAP SOCIETA' ALBERGO PALME S.R.L.", société à responsabilité limitée de droit italien, établie à Gênes, via Gofferdo Mameli 3/1, inscrite au Registre des entreprises de Gênes et C.F. 00185920188, R.E.A. de Gênes no 207653,

représentée aux fins des présentes par Mr Sébastien SCHAACK, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri,

en vertu d'une procuration lui donnée en date du 19 septembre 2008, laquelle procuration, après signature NE VARIETUR restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

La susdite société "SAP SOCIETA' ALBERGO PALME S.R.L." précitée, ci-après "la société absorbante",

et les sociétés "SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A.", établie à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 31.029, et "SALVAS S.R.L." société à responsabilité limitée de droit italien établie à Castelnuovo Scivina, via San Damiano 3, inscrite au Registre des entreprises d'Alessandria et C.F. 00035230069, R.E.A. d'Alessandria no 31170, ci-après "les sociétés absorbées",

ont décidé de fusionner entre elles suivant projet de fusion daté du 28 mars 2008, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02806, déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 11 avril 2008, et publié au Mémorial C 913 du 14 avril 2008.

En date du 30 juin 2008, l'assemblée des actionnaires de la société absorbée SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A. a décidé d'approuver la fusion de la Société avec la société absorbante, suivant les modalités telles que prévues audit projet de fusion. Plus particulièrement, acceptation du transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société à la société absorbante, et annulation de l'intégralité des actions représentatives du capital social de la Société sans contrepartie, toutes les actions de la Société étant détenues par la société absorbante;

En date du 28 août 2008, l'assemblée des associés de la société absorbée "SALVAS S.R.L." a décidé d'approuver la fusion de la Société avec la société absorbante, suivant les modalités telles que prévues audit projet de fusion. Plus particulièrement, acceptation du transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société à la société absorbante, et annulation de l'intégralité des actions représentatives du capital social de la Société sans contrepartie, toutes les actions de la Société étant détenues par la société absorbante;

En date du 28 août 2008, l'assemblée des actionnaires de la société absorbante, a décidé d'approuver la fusion des sociétés absorbées "SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A." et "SALVAS S.R.L." par "SAP SOCIETA' ALBERGO PALME S.R.L."

Une photocopie de l'assemblée du 28 août 2008 reste annexée au présent acte.

Que suite aux déclarations qui précèdent, la fusion est réalisée et en ces circonstances il y a lieu de procéder à la radiation de la société SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A. auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société absorbante.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. SCHAACK, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 octobre 2008, LAC/2008/40011. - Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/08.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008138494/208/53.

(080161953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Fortis L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.266.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

En date du 1^{er} septembre 2008, le conseil d'administration a décidé:

- de transférer le siège social de la SICAV au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008;

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS L FoF

Didier LAMBERT

Référence de publication: 2008138010/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Fortis Personal Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

En date du 1^{er} septembre 2008, le conseil d'administration a décidé:

- de transférer le siège social de la SICAV au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008;

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FoF

Didier LAMBERT

Référence de publication: 2008138009/755/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

GCI Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.259.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Pour GCI Partners

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008137967/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09680. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Teramo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.693.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TERAMO HOLDING S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Director / Director

Represented by N. THIRION / Represented by I. SCHUL

Permanent representative / Permanent representative

Référence de publication: 2008137975/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09804. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Saint Guy Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.337.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/2008.

Jorge Pérez Lozano / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2008137976/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09758. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

PanEuropean Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. LuxCo 71 S.à r.l.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.490.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Jorge Pérez Lozano / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2008137978/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09751. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Refinancing & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 4.728.

Constituée par-devant M^e Jules HAMELIUS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 1950, acte publié au Mémorial C no 58 du 20 juillet 1950, modifiée par-devant M^e Frank BADEN, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 avril 1978, acte publié au Mémorial C no 129 du 19 juin 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 juin 1980, acte publié au Mémorial C no 198 du 11 septembre 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 mai 1985, acte publié au Mémorial C no 168 du 13 juin 1985, modifiée par acte sous seing privé du 8 août 2001, acte publié au Mémorial C no 244 du 13 février 2002.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REFINANCING & INVESTMENTS S.A.

Bernard & Associés, société civile

Signature

Référence de publication: 2008137985/3361/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08655. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

de Beek I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 80.884.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137970/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09112. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Codofinances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 29.414.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137969/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07783. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

de Beek VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 81.584.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137971/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09117. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Jason Capital Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.054.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137989/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00120. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Egon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.468.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2008137973/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09810. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.083.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON MEZZANINE INVEST S.A.

Signature / Signature

Director of A Category / Director of B Category

Référence de publication: 2008137965/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09402. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.083.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON MEZZANINE INVEST III HOLDING S.A.

Signature / Signature

Director of A Category / Director of B Category

Référence de publication: 2008137964/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09465. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Protec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.856.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008137987/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00011. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Iris Specialized Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.339.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008137910/5770/12.

(080161446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008137907/212/12.

(080161638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 120.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008137906/212/12.

(080161635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.
